



École Aragon-Prévert – Le Houlme
Compte-rendu du Conseil d'école du 26 janvier 2016 – Page 1

Circonscription de Bois-Guillaume

Localité : Le Houlme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 26 janvier 2016

Séance ouverte à 18 h. 00 ; levée à 19 h 40

– Présents :

Madame Florence Chapelière, **Maire-adjoint** du Houlme

Membres du Conseil des Maîtres :

Mme Julie Brasseur

Mme Géraldine Deniaud

M. Germain do Marcolino

Membres du Comité de Parents :

Mme Carole Basire

M. Frédéric Corlau

Mme Valérie Lemettais

Mme Noëlla Letellier

Mme Alexandra Lorivel

Mme Laëtitia Petit

Mme Mélanie Prevel

Mme Valérie Saunier

M. Edouard Tannai

M. Denis Taraud

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Excusés:

M. Philippe Vauchel, Inspecteur de l'Education Nationale

M. François Cousin, Conseiller municipal

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaires de séance :

M. Denis Taraud, parent d'élève

Mme Valérie Saunier, parent d'élève



1. PPMS

Suite aux dramatiques événements de novembre 2015, Mme l'IA-DASEN de la Seine Maritime a demandé aux écoles de mettre à jour leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Rôle du PPMS :

Extrait de la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 publiée dans le BO-MEN n°44 du 26 novembre 2015

« Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. »

M. do Marcolino présente donc les trente-huit pages et annexes du document :

- celui-ci identifie d'abord les risques qu'encourt l'établissement conformément au DICRIM de la commune :
 - Risques technologiques : en particulier, transport de matières dangereuses, par route ou voie ferrée ;
 - inondations, les axes de ruissellement sont clairement identifiés et ne concernent pas l'école ;
 - cavités souterraines ; là non plus, l'école n'est pas concernée.
- Est rajouté page 8 le risque d'attentat ou d'intrusion : l'école a intégré ce risque : désormais toutes les portes donnant sur l'extérieur sont fermées à clef.

Les pages 9 et 10, avec des plans, situent les accès de l'établissement et les organes de coupure des réseaux. L'école étant neuve, tout est clairement situé et conforme aux normes les plus récentes.

Il n'y a pas de stockage de produit à risques. L'école, chauffée par pompe à chaleur, n'utilise aucun combustible pour le chauffage.



C'est le directeur d'école qui déclenche l'alerte. Il utilise une corne de brume. A ce signal les différentes classes doivent rejoindre leur lieu de confinement ou évacuer. Trois enseignants sont responsables des zones de mises en sûreté. Ils communiquent avec le directeur d'école, responsable de la cellule de crise, par talkie-walkie ou interphone.

Les trois zones de mises en sûreté sont les suivantes :

- au rez-de-chaussée : les salles 2, 3, 4 et 5 regroupent toutes les classes de cycle 2 plus l'ULIS ;
- au premier étage : les salles 8 et 9 regroupent les élèves de CE2, et de CM1. Si M. do Marcolino est en classe lorsque l'alerte survient, les enseignants de CE2 prennent en charge ses élèves afin qu'il puisse s'occuper de la cellule de crise. La salle 6 regroupe les deux CM2.

En cas d'évacuation, cette dernière peut-être planifiée, sous la direction des secours et des autorités, ou dans l'urgence. Dans ce dernier cas, selon les circonstances, le regroupement peut se faire à l'intérieur du périmètre scolaire, près du local à vélo, ou à l'extérieur, sur le parvis, où un panneau de rassemblement est matérialisé sur le mur sud du bâtiment des diesels.

Le document prévoit aussi la répartition des missions des personnels et le recensement des personnes nécessitant une attention particulière : élèves handicapés, malades (bénéficiant d'un PAI).

Un annuaire de crise est constitué pour gérer les communications, particulièrement avec les services de secours et les autorités.

Il insiste sur les relations avec les familles, en cas de sollicitation :

Informez avec tact, en respectant les instructions de la préfecture

- Dire que le PPMS a été activé, que les élèves sont dans les lieux de mise en sûreté et que les personnels s'occupent d'eux
- Rappeler qu'il ne faut pas venir chercher les enfants
- Demander d'éviter de téléphoner pour laisser les lignes libres pour les secours
- Indiquer la radio qui relaie localement les informations fournies par le préfet.

Enfin, les procédures de retour à la normale sont détaillées.

Des fiches annexes détaillent le contenu des mallettes de première urgence, présentes dans chaque zone de mise en sûreté, les conduites à tenir en première urgence, les fiches individuelles d'observation (si un élève est blessé ou malade).

2. Travaux urgents de sécurité dans l'école



1. le grillage entre la cour de récréation et les jardins pédagogiques est à nouveau dégradé. Mme Chapelière, adjointe au Maire, indique qu'il sera bientôt remplacé par un treillis soudé.
2. les plates bandes prévues à l'origine pour des plantes sont désormais des zones boueuses et affaissées, et présentent des seuils dangereux. Il faut convaincre le bureau municipal d'intervenir nous dit Mme Chapelière.

3. Situation de l'école à la rentrée 2016

L'école compte aujourd'hui 220 élèves.

Cette année					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulis
41	43	48	38	38	12
		Total	208	Moyenne	26

A la rentrée, 56 CP arriveront et seulement 38 CM2 seront partis, les effectifs augmenteront donc de 18 élèves :

L'année prochaine					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulis
56	41	43	48	38	12
		Total	226	Moyenne	28,25

Il est donc logique de songer à une ouverture de classe.

Mme Chapelière indique qu'une rencontre à l'initiative de l'Inspection de l'Education Nationale est prévue prochainement et que ce sujet pourrait être abordé.

4. Questions diverses

1. compte tenu des difficultés rencontrées en journée par :
 - les parents qui viennent chercher un enfant ou le ramener pour une raison médicale ou le CMPP (*Centre Médico Psycho-pédagogique*) à se faire ouvrir la porte de l'école,
 - l'équipe éducative à se charger, faute de disponibilité, du contrôle des entrées et sorties exceptionnelles des enfants, mais aussi de l'appel des parents en cas d'absence non signalée ou de la gestion



d'un répondeur téléphonique,
les parents et l'équipe éducative regrettent l'absence de l'aide administrative présente dans l'école qui existait pourtant jusqu'en 2013.

2. - Afin de faciliter la récupération des enfants en journée, le conseil d'école propose que les parents tiennent compte des horaires de récréation. Les parents demandent que ceux-ci leur soient communiqués ainsi qu'évoqué lors du premier conseil d'école.
3. - Les parents demandent des précisions sur les règles de la coopérative scolaire : M. do Marcolino précise que dès lors que les familles ont acquitté leur adhésion (de 14 €), l'ensemble des sorties et voyages est gratuit. Si une famille le préfère, elle paye le prix réel de la sortie, mais les 14 € sont vite atteints. Plus de 90 % des familles règlent la coopérative scolaire.
4. - Entrées du matin et de l'après-midi : M. do Marcolino se tient au portail d'entrée des élèves pour sa surveillance depuis la rentrée scolaire 2015. Cette solution est jugée plus sûre que l'admission directe dans les classes entre 8 h 20 et 8 h 30, car alors, il ne serait pas possible de surveiller les entrées, l'école étant ouverte à tous vents.

La séance est levée à 19 h 40.